

COMMUNIQUE DE PRESSE

Belfort, le 12 août 2022

Arrêté portant restriction temporaire des usages de feu en prévention du risque incendie

Les prévisions météorologiques sur le département et l'état de sécheresse actuelle de la végétation augmentent considérablement le risque d'incendie. L'emploi du feu représente, dans ces conditions, un danger trop grand pour les personnes, les biens et les milieux et expose nos forces en charge des incendies et du secours déjà lourdement mobilisées.

Par conséquent et afin de prévenir tout risque d'incendie de broussailles ou de forêt, Raphaël SODINI, préfet du territoire de Belfort a décidé par [arrêté du 11 août 2022](#) de proscrire tout feu en extérieur et toute pratique pouvant conduire à des feux dans l'ensemble des communes du département du Territoire de Belfort.

Il est donc interdit :

- de porter ou d'allumer un feu en extérieur, pour quelque motif que ce soit ;
- de brûler des végétaux ou tout autres matériaux ;
- d'allumer des feux de camp y compris dans les espaces aménagés ;
- d'utiliser des feux d'artifice (*si les retombées sont à moins de 200 mètres d'une zone boisée*)
- tout lâcher de lanternes volantes.

Par ailleurs, il est recommandé de reporter tous travaux susceptibles d'engendrer des départs de feux.

Seuls sont autorisés sous surveillance avec un moyen d'extinction de type tuyau d'arrosage les barbecues à usage domestique, à proximité immédiate de l'habitation et à l'écart de combustibles et végétaux.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr
Direction du cabinet

Le préfet appelle l'ensemble des terrifortains à la plus grande vigilance. La situation de sécheresse que nous vivons est inédite et expose notre territoire boisé à un risque majeur d'incendie.



Feux de forêt et de végétation

Risque très sévère d'incendie

